

**COMPTE RENDU DE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2016**

Le neuf septembre deux mille seize à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laetitia VARET, Maire, suite à une convocation adressée le 31 août 2016.

Etaient présents : MM. Laetitia VARET, Gilles LAURENT, Gervais BARBE, Gilles PILLON, Anthony BOTTIN, Didier CAULLET, Mireille BRISSET, Dominique LAMBERT, Alexandre TCHERNETZKY.

Absents excusés :

M. Alain SEGUIN donne pouvoir à Laetitia VARET
Mme Émilie GERMAIN donne pouvoir à Mireille BRISSET

M Gilles LAURENT est élu secrétaire de séance

- Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve et signe le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

- Délibérations :

N° 2016-031 : Adhésion de principe Agence Technique Départementale (ATD)

Pour mémoire, l'ATD propose l'instruction des dossiers d'urbanisme en se substituant aux services de l'état (arrêt des instructions pour notre commune au 31/12/2016). Le service proposé par l'ATD est soumis à adhésion. Le calcul de l'adhésion et du service est fixé pour 50% sur la base du nombre d'habitants DGF (chiffre INSEE), et pour 50% sur le nombre de dossiers instruits en mairie en année n-1 (dossiers de déclarations préalables, demandes de permis de construire).

Coût prévisionnel pour 2016 : 1.54€/hab et 133€par équivalent PC

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, adopte, à l'unanimité, l'adhésion de principe à l'ATD.

> Demande de pose de compteur d'eau.

La mairie a reçu une demande pour la pose d'un compteur d'eau au 2ter rue St Pierre.

Pour mémoire, le coût d'un branchement est de 1300€ à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal accepte la demande.

> Arrêté préfectoral portant constitution de la garantie financière pour la centrale éolienne de Réclainville de la société NEOEN.

Lors de l'installation des 3 éoliennes, route d'Epincy, l'installateur n'avait pas l'obligation de constituer des garanties financières, pour le démantèlement des installations et remise en état du site éolien à la fin de l'exploitation. La loi impose désormais depuis le 26 août 2011 une telle provision. La société NEOEN qui a repris l'exploitation après POWEO n'a pas fait de proposition de montant, le préfet a donc imposé un montant de 152 416€ en constitution de ces garanties.

> Enquête publique pour le projet de 7 éoliennes sur les communes de Réclainville et Moutiers en Beauce:

L'enquête publique est fixée du 15 septembre au 15 octobre sur Réclainville et Moutiers en Beauce. M. Yvernaud est le commissaire enquêteur.

Le 15/09 de 9h à 12h : permanence à Réclainville, salle communale

Le 20/09 de 14h à 17h : permanence à Moutiers en Beauce, mairie

Le 26/09 de 14h à 17h : permanence à Réclainville, salle communale

Le 5/10 de 9h à 12h : permanence à Moutiers en Beauce, mairie

Le 15/10 de 9h à 12h : permanence à Réclainville, mairie

Toute personne peut porter sa contribution à l'enquête publique en s'adressant directement au commissaire enquêteur ou par courrier à son attention. Le dossier est également consultable en mairie aux horaires de permanence. Plusieurs organismes publics ont donné leur avis. Les services de l'Armée et notamment le Groupe Interarmées d'Hélicoptères a émis des réserves sur une partie de l'installation projetée. Il conviendra que le conseil municipal transmette un avis étayé à l'enquête publique pour voir le projet se réaliser.

> **Publication de la carte communale :**

La carte communale, qui sert de cadre au développement des constructions sur la commune est désormais numérisée et visible sur le site institutionnel « Géoportail de l'Urbanisme » : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>.

> **Point travaux :**

Eclairage de l'église : suite à l'accident qui a endommagé les coffrets électriques, l'éclairage est de nouveau fonctionnel. La société EGELEC est intervenue fin août.

Remplacement du transformateur de la Station de Pompage qui alimente la pompe et le surpresseur : un temps envisagée, la mise en basse tension par câblage depuis le bourg n'est pas possible pour ENEDIS (ex-ERDF). Il y aurait trop de perte sur la longueur depuis le village. Il convient donc d'envisager un remplacement de l'équipement et de demander parallèlement un délai auprès de la préfecture, en attendant le raccordement au réseau interconnecté. En effet, la compétence « Production d'eau » est à la charge de la communauté de communes. Il reviendrait donc à la communauté de communes de financer/participer aux travaux de remplacement. Le dossier est donc à suivre de près.

Travaux d'accessibilité – déplacement de l'armoire EDF devant la mairie : un chiffrage du déplacement a été demandé auprès d'EDF. Le devis, hors creusement de tranchée et fourniture de fourreaux s'élève à 5637€ HT. Le projet de déplacement est donc abandonné, le coffret électrique sera donc conservé à sa place mais intégré dans le nouvel aménagement (ensemble maçonné intégrant compteurs, boîtes aux lettres...).

Travaux dans la salle communale : la salle sera indisponible en novembre et décembre 2016.

Intervention du plombier au château d'eau sur la canne d'injection du javélisteur

> **Déviation :**

La météo ayant été favorable cet été, les travaux avancent bien, le maire et/ou les adjoints sont présents aux réunions de chantier. La découverte d'une marnière sur le chantier oblige le conseil départemental à lancer un nouvel appel d'offre pour son comblement.

Comptes-rendus de réunions :

Visite du CAUE Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (Gilles LAURENT) :

L'étude et le conseil du CAUE sont financés par le Pays de Beauce. Un diagnostic est établi sur les communes demandeuses afin de repenser l'aménagement de bâtiments ou espaces publics. Gilles LAURENT a ainsi reçu début juillet l'architecte conseil pour présenter le projet d'aménagement de la mairie et solliciter un avis sur le devenir du logement communal. Nous attendons désormais le retour du diagnostic et les préconisations.

Diagnostic énergétique de la salle, de la mairie et du logement communal (Gilles LAURENT) :

Le Pays de Beauce finance un diagnostic énergétique des bâtiments communaux dans le cadre de son action « *Accompagner les collectivités pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments publics* ». Ce diagnostic porte sur l'ensemble d'un bâtiment communal et est assorti de suggestions de travaux d'amélioration en vue d'atteindre une efficacité énergétique de niveau C. Si les préconisations sont suivies, l'achat des matériaux d'isolation utilisés pour les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 50% par la Région auxquels peuvent s'ajouter 30% de subvention du Pays de Beauce. Les travaux peuvent être réalisés sur plusieurs années. La restitution du diagnostic se fera en octobre 2016.

Questions diverses :

Le service de remplacement du centre de gestion a été sollicité pour palier à l'absence de la secrétaire de mairie. Une secrétaire intérimaire intervient en attendant le retour de Marylène PILLON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00